

Lodove

Sòbanga
Concortation parettable du 1er mai au 23 juillet 2019

Jeudi 2 mai aucune personne ne s'est présentée dans le cadre de la concortation

Vendredi 3 mai 2019 aucune personne ne s'est présentée dans le cadre de la concortation

Lundi 6 mai 2019 aucune personne ne s'est présentée dans le cadre de la concortation

mercredi 7/5/19 } aucune personne ne s'est présentée dans le cadre de la concortation
jeudi 8/5/19 }
vend 10/5/19 }

du lundi 13 au vendredi 24 mai 2019 aucune personne ne s'est présentée dans le cadre de la concortation

du lundi 27 au vendredi 31 mai 2019 aucune personne ne s'est présentée dans le cadre de la concortation

du 03 au 07 juin 2019 aucune personne ne s'est présentée dans le cadre de la concortation

du 10 au 21/06/19 aucune personne ne s'est présentée dans le cadre de la concortation

26/06/19 HEDERMAN ALEXANDRE 2108 des zoucours 34700 BOISSEVE

J'estime qu'il serait opportun également mes parents de s'inscrire me serait-ce par une adresse postale d'avec réserves actuelles et à venir du pletan du large et de ses châteaux de mer metardo.

Et ce au profit d'un projet à but lucratif issu d'encouragements des corporations d'électricité au libanais en augmentant l'offre énergétique (Olivier Schiôn's généralistes, par exemple) Je s'adresse donc ici mon opposition absolue au projet du parc énergétique du cas dit "Sobanga".

J'espère qu'il y aurait d'autres signataires présents en ce sens (paysans, muissons) mais "L'eau c'est la vie", et nous devons en garder le contrôle de son manquement à court terme.

2 - Fait - l'absence, du 26/06/2019

06/06/19

— un projet de modification de son statut d'axe est impossible dans un période de période suivante

— les pourvoies phytosanitaires s'ils ne sont pas pour l'axe est si en dernier lieu à l'environnement protégé

Amateurs envisageables, à mon avis, mais pour un usage uniquement local, pas à un échelon d'exportation pour le milieu d'import. Bref = projet à son maximum.
F. Leduc

20/08, 25, 27, 28 Juin 2019 = aucune personne ne s'est présentée dans le cadre de la concertation

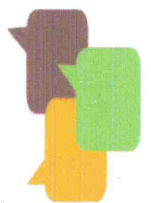
du 1 au 5 juillet 2019 = aucune personne ne s'est présentée dans le cadre de la concertation

20/08, 09, 10, 11, 12 juillet 2019 = aucune personne ne s'est présentée dans le cadre de la concertation

20/08, juillet 2019, dépôt de l'avis du conseil de développement du pays
deux d'élus

Pour le CoDev PCH
le président Laurent Confouren

le 19 juillet 2019, contribution personnelle jointe



Avis du CodDev Pch versé à l'enquête publique sur le projet "Solarzac", de production photovoltaïque et de méthanation, initié par la société Arkolia sur la Commune du Cros

Notre collectif participatif estime nécessaire de se positionner sur ce projet.

Cette expression s'inscrit en cohérence avec nos contributions sur le PCAET¹ et sur le PADD² du projet de SCOT³ du Pch. Ces objectifs vertueux priorisent la préservation des espaces naturels et agricoles déjà contraint par une évolution démographique conséquente. Sur un territoire où beaucoup de nos concitoyens sont touchés par les précarités énergétiques et de mobilités, ce type de projet mercantile et outrageusement subventionné accentue les freins aux évolutions nécessaires.

Les impacts, quelque soit le dimensionnement retenu (de 150 à 400 hectares, hors annexes et accès ; environ 20% de la superficie communale), sont incompatibles avec les équilibres de la biodiversité déjà fragilisée et avec l'harmonie recherchée pour notre population et ses besoins, l'environnement et sa préservation, les reconquêtes agricoles.

En matière énergétique, les économies et efficacités sont à privilégier. Nos ambitions de développement des EnR⁴ doivent s'inscrire principalement en substitution de production émettrice de gaz à effet de serre et sur des lieux déjà urbanisés. Ce projet ne répond en rien à ces 3 objectifs :

- Stagissant de productions électriques (plus marginalement et expérimentalement (dq gaz), il n'y a pas d'impact (hors coût et disponibilité) sur les consommations et les utilisations,
- Les contraintes (essentiellement compensatoires) et surcoût de gestion d'intermittence de ce type production n'est pas à charge du promoteur mais incombent à la collectivité,
- La localisation de ce projet, éloignée des utilisateurs, induirait des pertes d'acheminement d'énergie se cumulant avec un ratio production/foncier et un rendement peu favorables.

S'ajouterait la projection inacceptable de consommation d'espace sur un lieu protégé (Grand Causse, périmètre Unesco, Natura 2000, ZNIEFF, Parc régional) préjudiciable aux paysages et à la biodiversité.

La part du projet "méthanation", n'est pas quantifiée en potentialité de production et serait exigeant en eau sur un lieu où cette ressource est déjà fragile.

La publicité et la concertation sur ce projet sont portées par le promoteur et, malgré l'encadrement d'un chargé de mission préfectoral, l'objectivité des éléments soumis peut-être sujet à caution.

En conséquence, notre CodDev Pch estime ce projet industriel contraire à l'intérêt public. Il mettrait en péril la cohérence de l'évolution souhaitable pour notre territoire. Ce projet est totalement déconnecté de la réflexion menée par le Pch sur le PCAET qui élabore et projette à travers une large concertation la politique sur les EnR. Il ne s'inscrit pas dans un développement nécessaire des EnR sous maîtrise publique (et/ou en auto consommation) et sur des lieux déjà artificialisés.

¹ Plan climat air énergie territorial

² Plan d'aménagement et de développement durable

³ Schéma de cohérence territoriale du Pays cœur d'Hérault

⁴ Énergies renouvelables

Projet privé "Solarzac" de centrale photovoltaïque et de méthanation sur le domaine Calmels, Commune de Le Cros - 34520, élaboré par la société Arkolia Énergies (maîtrise d'œuvre)

Utilité publique et pertinence :

Ce projet photovoltaïque, selon les informations grand public, mobiliserait 400 hectares (4 km² ~ 18 % de la Commune), vraisemblablement hors bâtiments annexes, réseaux de circulation et de distribution. Il fournirait en puissance crête 450 mégawats. Le dimensionnement et le rendement de la méthanation¹ associée sont imprécis à ce jour.

Contexte :

Selon la Cours de comptes, **121 milliards d'€ de subventionnement public sont déjà engagés** en faveur du photovoltaïque et de l'éolien, sur les seuls contrats français signés avant 2017. La pertinence et l'amplification de ces choix pour l'intérêt général sont posées. Après 10 ans de soutiens généreux (déjà 30 milliards d'€) ; **nos émissions de gaz à effets de serre (essentiellement CO₂) progressent depuis 3 ans, pour un PIB par habitant en régression** ... Un moratoire (~ 4 000 € par foyer), à l'exemple de l'Espagne, s'impose. La physique est incontournable : l'activité humaine n'est que le résultat de prélèvements sur la nature (gratuit mais toujours limité) de matières et d'énergies. Ces indicateurs seraient bien plus pertinents, pour **faire face aux défis climatiques**, que les dogmes usuels ou irrationnels. L'Académie des Sciences, la Cour des Comptes, l'ADEME, et bien d'autres alertent de la prégnance sur l'électro solaire et l'éolien, servant des intérêts privés, au détriment d'actions plus urgentes pour le collectif.

Le projet présenté est à évaluer par ses impacts exhaustifs et avantages escomptés.

Ce projet est consommateur d'espace. L'aménagement harmonieux du territoire dicte de préserver, autant que possible, les espaces dévolus à l'agriculture et à la nature. Le **développement du photovoltaïque devrait**, actuellement et au mieux, **se limiter aux toitures et autres lieux déjà urbanisés**, type parking, etc. Les palliatifs projetés face aux nuisances (visuelles, impact sur la faune, les ruissellements, ...) sont inconnus.

Considérons un triptyque vertueux :

- **Écologiquement** - Les fabricants (essentiellement chinois) de matériel photovoltaïque utilisent énormément d'énergie² (carbonée) et des composés toxiques³ pour extraire les matières et fabriquer les panneaux. L'ensemble du cycle conduit à des nuisances importantes. Le recyclage des panneaux, techniquement et économiquement, n'est de plus en rien garanti.

En l'état des technologies mises en œuvre, le photovoltaïque ne répond pas aux défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés ! Le photovoltaïque accroît les recours aux combustibles fossiles. **Le bilan carbone de son déploiement est désastreux.**

- **Économiquement** - Le rendement et ratio occupation d'espace/production sont peu intéressants et se cumulent avec la **gestion de l'intermittence** de ce type de production **imposée à la collectivité.**

Au surcoût, s'ajoute les pertes d'acheminement (éloignement de l'utilisation) et la complexification de l'équilibre incontournable production / consommation. Le photovoltaïque ne produit rien la nuit et lors des pics⁴ hivernaux de consommations.

¹ Production d'hydrogène, par électrolyse d'eau (procédé "power to gas") avec production de méthane CH₄ par combinaison de dioxyde de carbone CO₂; citée au JO du 9 janvier 2019 (avis de la CNDP non sollicitée)

² En proportion de l'énergie potentiellement restituée

³ Rejet de gaz "exotiques", tel l'hexafluoroéthane (C₂F₆), le trifluorure d'azote (NF₃) et l'hexafluorure de soufre (SF₆), dont le potentiel de réchauffement climatique est de 10³ à 23³ fois supérieur au CO₂.

⁴ Les barrages, essentiels pour compenser, sont déjà en limites de capacité et en scandaleuse voie de privatisation

LC

Les intermittences des productions photovoltaïques, comme éoliennes, imposent le recours à des productions "carbonées" (pétrole, gaz, charbon) coûteuses et polluantes (l'exemple allemand est édifiant) et/ou des variations de charges pour les productions nucléaires particulièrement contraignantes.

- **Socialement** - La précarité énergétique s'accroît de par les inégalités croissantes de revenu et le coût des énergies. Accroître ces charges pour les ménages, pour les services et les entreprises par le développement anarchique de productions électriques privatisées est aberrant et consternant.

L'énergie est vitale et nécessaire à toute activité. Nous devons contribuer à des réponses au service de l'intérêt commun. Les priorités doivent s'inscrire dans les économies, les efficacités et la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre. **Ce type de projet industriel n'y répond pas.**

Nos espaces sont à protéger et nos deniers publics seraient bien mieux employés à soutenir un vrai service public de l'énergie garantissant un mix de production et de distribution cohérent, évoluant vers un coût accessible dans des conditions écologiques et de sûreté accrues.

Dans ce cadre, le développement des énergies renouvelables est nécessaire. Pour y parvenir, il convient de privilégier les productions maîtrisées, tel le solaire thermique, la biomasse, etc. Au-delà, des efforts de recherche sont nécessaires pour dépasser les verrous technologiques liés notamment au stockage de l'électricité (dont l'optimisation et le déploiement des véhicules électriques⁵).

En terme d'emplois, d'efficacité énergétique et de balance commerciale, les sommes colossales en jeu seraient bien plus utiles à l'isolation des logements, à répondre aux problèmes de déplacement (transports en commun, report des marchandises vers le rail, circuits courts), etc. et à assumer les choix antérieurs de recours au nucléaire⁶, au moins le temps nécessaire au déploiement de filières énergétiques moins exigeantes.

Sur la part (marginale ?) du projet "méthanation" : le lissage de production excédentaire et sa valorisation sous forme CH₄ sont potentiellement séduisants. Pour autant, l'exutoire envisagé au réseau domestique Gaz ne contribuerait pas à couvrir les pics de demande électrique. L'absence d'éléments essentiels (provenance du CO₂ [impact transport], exigence en eau [conflit d'usage], dimensionnement, etc.) ne permet pas, en l'état, d'exprimer un positionnement.

Le potentiel fiscal pour nos collectivités, provient d'une infime part de subside public délesté de surcoût et de rentes privées, avec de lourdes incidences⁷ sur nos factures d'énergie (56,2 % pour l'électricité). L'inclusion de ce projet dans les périmètres de plusieurs sites "Natura 2000" et patrimoine "Unesco" va fondamentalement à l'encontre de leurs finalités.

Notre "Lodévois/Larzac" doit contribuer à des choix sociétaux justes notamment face aux enjeux et décisions énergétiques.

A défaut d'informations contraires, ce jour et en l'état, ce projet ne répond pas à l'intérêt public.

⁵ En utilisant les capacités de leurs batteries pour stocker, puis restituer suivant la demande d'électricité

⁶ En substituant nos réacteurs actuels par des surgénérateurs (type ASTRID, successeur de Phénix et Super Phénix) pour "brûler" nos stocks de plutonium, d'uranium dit appauvri et autres actinides radiotoxiques ("déchets")

⁷ Sur abonnement et consommation : TCFE "conso finale" 20% + CSPE "service public" [ex CDPE "diversification productions"] 20% + CTA "acheminement" 5,5%, et TICPE [ex TPP 60%], le tout soumis à TVA 20%

